

QUAND IL NE PAGAIE SUR SON CANOT OU SON KAYAK, JEAN-FRANÇOIS GIRARD PLAIDE POUR L'ACTION CITOYENNE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE. PORTRAIT D'UN AVOCAT QUI A LE FEU SACRÉ.

portrait

Par : Nathalie Schneider

# LA CAUSE DE L'ENVIRONNEMENT



**SI JEAN-FRANÇOIS GIRARD** est aujourd'hui un juriste engagé dans la défense de l'environnement, c'est à cause d'une drôle de vocation précoce: «Je voulais devenir astronaute, confie ce trentenaire, et ça a orienté mes choix d'études.»

Le lien entre la carrière de juriste et celle, plus hypothétique, d'explorateur intersidéral, c'est à la science qu'il le doit. Jean-François s'inscrit donc en biologie, une discipline qui devrait le mener vers la biochimie et lui permettre de travailler dans un laboratoire géostationnaire. Mais voilà qu'entre-temps, l'étudiant fait une observation importante: il y a pas mal de choses à faire sur notre planète avant d'aller travailler sur la Lune. Retour sur Terre, donc, avec un intérêt qui se transforme peu à peu en mission: l'écologie.

EXTRAIT DU MAGAZINE **GÉO PLEIN AIR**, VOLUME 15, NUMÉRO 5, AUTOMNE 2003, P. 50-54.

REPRODUIT PAR DUFRESNE HÉBERT COMEAU, AVOCATS, AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DU MAGAZINE **GÉO PLEIN AIR**.



Le jeune Jean-François sait ce qu'il veut et démontre très tôt des aptitudes de leader: «Je me démarque dans un groupe; je prends facilement des initiatives», avoue-t-il. Pendant que l'idéaliste rêve de voyages interplanétaires, le jeune garçon s'initie au plein air dans les camps Jeune-air. Canot, kayak, vie dans le bois... De l'âge de 8 ans à l'adolescence, il développe son goût pour les sports aquatiques: «J'ai toujours été plus canot qu'hébertisme», dit-il. Il apprend à esquimauter à 14 ans et parfait sa technique en canot. Puis, il participe à une expédition de trois jours sur la Diable à 16 ans, «un âge charnière pour expérimenter ses propres limites, évoluer dans un groupe et cheminer vers l'âge adulte», explique-t-il.



D'aspirant moniteur de canot et de kayak, il passe à formateur des aspirants moniteurs puis à moniteur sauveteur. Et «l'appel de la rivière» se fait de plus en plus fort. «Le plein air m'a mis au monde comme individu. Ça m'a permis de me révéler à moi-même», confie-t-il. Dans ces années-là, il initie le guide Mathieu Bourdon, alors adolescent, aux joies de la navigation. «Jean-François m'a tout appris sur la sécurité, affirme Mathieu Bourdon, qui travaille aujourd'hui pour OPS Kayak, un organisme dédié à la sécurité nautique à Longue-Pointe-de-Mingan, sur la Basse-Côte-Nord. Comme chef d'expédition, il sait encourager les passions des gens.» Mathieu se souvient aussi qu'à ce moment-là, Jean-François parle déjà des écosystèmes en expédition et initie les jeunes au principe encore nouveau du «recyclage».

### SENSIBILISER, DÉNONCER, AGIR

C'est donc vers l'écologie que le mène son goût pour la nature. Ce qui ressemble d'abord à «un coup de tête heureux» se révèle une vraie passion. Pendant qu'il complète son bac à l'UQAM, il s'enthousiasme pour une matière inscrite au programme: le droit de l'environnement.

«J'ai compris que toute notre vie est réglementée par des lois, que tout est prévu par le *Code civil*», laisse-t-il tomber. À ce moment, Jean-François est sûr de deux choses: il souhaite agir dans le sens de l'environnement, mais il ne veut pas être déconnecté de la réalité: «Si on veut influencer le comportement des gens, il faut connaître les outils que sont les lois.» Opter pour une carrière d'avocat lui apporte tout dans le même panier: les causes idéologiques, un public à convaincre et un système où fonder ses victoires.

Le jeune juriste voit grand: il s'imagine défenseur du développement durable dans un grand procès retentissant – un rêve qu'il réalise quelques années plus tard en plaidant pour la conservation d'un milieu forestier devant un tribunal administratif et en fai-

sant venir à la barre l'un de ses anciens professeurs de l'UQAM. L'étudiant a terminé ses études et se sent prêt à s'investir dans ce qu'il croit. Sa carrière d'avocat, il l'aborde comme une vraie vocation, et non en enfant destiné dès le berceau à perpétuer une lignée de juristes.

Cela dit, son parcours professionnel ne l'empêche pas de continuer à jouer dehors dès que l'occasion se présente. Pendant des années, il est bénévole au Tour de l'Île de Montréal et au Tour des enfants, notamment pour assurer l'encadrement et la sécurité des participants.

### PROTECTION RAPPROCHÉE

En s'initiant au droit, Jean-François Girard comprend vite qu'en matière de protection environnementale, la procédure n'est pas seulement reléguée à l'autorité étatique. Certes, l'État a de grands pouvoirs pour protéger un milieu dit «fragile» ou «rare». Les trois paliers du gouvernement (municipal, provincial et fédéral) ont les moyens d'identifier certaines zones qui doivent être protégées, d'exproprier ses propriétaires le cas échéant (contre dédommagement), d'en faire des parcs ou des réserves et de les intégrer à un réseau d'aires protégées dont l'accès est réglementé et tarifé.

Toutefois, les mesures de conservation peuvent également émaner d'instances privées, comme des comités de citoyens qui forment un groupe de défense. Dans de tels cas, des ententes de conservation sont conclues entre les groupes de conservation et les propriétaires des terrains privés à protéger, ce qui permet d'apporter des solutions immédiates à des situations nécessitant une intervention rapide. Dans le contexte d'une entente, on évite ainsi le long et fastidieux recours à la «machine judiciaire», ce qui représente l'un des points forts du droit contractuel.

Jean-François se sent littéralement passionné par cet aspect de la juridiction et y voit de vastes applications, à tel point qu'il participe en 1999 à la rédaction du *Guide de bonne pratique en intendance privée* («intendance privée» étant synonyme de conservation privée).

«Le parc de la rivière des Mille-Îles, à Laval, est un modèle du genre», explique Jean-François Girard. L'entreprise Éco-Nature (chargée de la gestion du parc), fondée en 1985, conclut des ententes de conservation avec des propriétaires privés, des municipalités ou d'autres instances pour protéger l'environnement naturel exceptionnel de la rivière des Mille-Îles et en faire bénéficier la communauté. «On a commencé à signer des droits de passage avec les propriétaires de terrain, puis des ententes permanentes. On a aussi acheté certains terrains et signé 200 ententes sur l'hon-



neur pour la protection des écosystèmes uniques que représentent les berges», explique Jean Lauzon, directeur général adjoint et cofondateur d'Éco-Nature.

Aujourd'hui, ce parc privé abrite une vingtaine d'îles et de rives protégées et, depuis 1998, englobe même un refuge faunique dont Éco-Nature est l'un des propriétaires (avec les municipalités de Rosemère et de Laval). «Le défi d'Éco-Nature, c'est d'enchâsser des valeurs de conservation de la nature, à des fins récréatives et contemplatives, au cœur d'un système juridique qui en assure la protection à court, moyen et long terme», explique Pierre Valiquette, présentement conseiller pour Éco-Nature et ancien collègue de Jean-François au Centre québécois du droit de l'environnement. (Le parc de la Rivière-des-Mille-Îles a d'ailleurs remporté en juin dernier un Phénix de l'environnement dans la catégorie «Organisme à but non lucratif ayant contribué au maintien de la biodiversité en général».)



drer des emplois et être rentable pour la collectivité. «Éco-Nature crée 60 emplois saisonniers et 20 permanents!» lance Jean-François Girard, démontrant ainsi la plus-value d'un écosystème en santé. Selon lui, quand la conservation du milieu coûte de l'argent au contribuable, elle n'est pas défendable.

Cette approche économique, on s'en doute, ne plaît pas à tout le monde. Surtout dans un milieu qui répugne souvent à faire rimer écologie avec rentabilité. «Chez Eau Secours ou Greenpeace, on ne m'a pas beaucoup aimé», reconnaît-il. Même s'il convient de l'efficacité de ces organismes en matière de sensibilisation, Jean-François insiste, lui, sur l'importance de miser sur la rentabilité de la conservation du milieu naturel. Et de ne pas s'en tenir à un discours contestataire émotif. «Je ne dénigre pas les actions d'organismes contestataires, mais les actions légales ou contractuelles doivent impérativement prendre le relais de la contestation», affirme-t-il.

### À QUI PROFITE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

«Comme tout organisme de conservation, Éco-nature a à cœur la gestion commune et participative de l'environnement», insiste Pierre Valiquette, convaincu, comme son ami Jean-François, des bienfaits de l'approche concertée. «Il faut miser sur les gens dans le milieu», martèle maître Girard, qui insiste ainsi sur l'action locale des citoyens impliqués dans des questions environnementales. «Je ne réfute pas l'action de l'État, mais plutôt que de contraindre, l'État doit soutenir l'initiative privée en matière de protection environnementale par des subventions et des crédits d'impôt.» Car ceux qui sont les plus à même de conserver un milieu sont précisément ceux qui ont un intérêt immédiat à le faire ou qui ne pourraient endurer les nuisances d'un milieu naturel endommagé ou sacrifié.

«Quand le gouvernement dit aux compagnies forestières "Coupez et on va financer la replantation", il encourage l'exploitation à outrance et ne fait pas participer les industries au coût de la consommation.» Résultat: la ressource s'épuise et, au bout du compte, le coût de l'exploitation est décuplé.

Selon Jean-François Girard, la question de la conservation environnementale doit être abordée comme toutes les questions de développement: sous l'angle économique. «Tout comme le fait Éco-Nature, il faut que ceux qui veulent protéger un milieu en fassent une gestion saine et l'entretien», dit-il. Si l'on veut qu'un projet (écologique ou pas) aboutisse, il doit être soumis à des contraintes économiques, c'est-à-dire qu'il doit être viable, engen-

### L'EAU, UN BIEN COMMUN

En ces lendemains incertains en ce qui touche la Politique de l'eau, lancée en novembre 2002 par le gouvernement Landry, et au son de rumeurs sur la reprise de certains projets de centrales hydroélectriques privées, la question de l'eau demeure cruciale. Jean-François Girard, lui, en a fait son cheval de bataille depuis ses débuts. Plus précisément depuis son premier emploi au Centre québécois du droit de l'environnement (voir encadré, page XX), pour lequel il a produit un mémoire à la base de la Politique de l'eau, *La gestion de l'eau au Québec, aspects juridiques et institutionnels*. Un document d'importance qui fait reposer la gestion de l'eau sur le principe de l'approche contractuelle, c'est-à-dire grâce à des contrats qui établissent une utilisation harmonieuse des ressources.

Le mémoire dirigé par Jean-François démontre qu'il existe une solution de rechange aux deux types de propriété, privée (détenue par un propriétaire) et publique (détenue par l'État au profit de la collectivité): il s'agit de la «propriété commune», qui est une «répartition différente des droits d'appropriation ou d'usage de la ressource». Partant du principe – ou plutôt de l'article 913 du *Code civil* – qui stipule que l'eau, de surface ou souterraine, est un bien commun, Jean-François Girard préconise de réglementer son utilisation par des contrats de ressource partagée.

Bref, l'avocat rappelle que personne n'a le droit de s'approprier l'eau ou l'air. Les citoyens qui partagent cette ressource doivent donc exercer des droits d'usage pour «canaliser» son utilisation



et éviter les abus ou les appropriations intempestives. «Je fais le pari qu'on peut ainsi responsabiliser les gens face aux menaces écologiques; c'est notre unique planche de salut!» plaide l'avocat.

### ACTION CITOYENNE

Cette volonté d'impliquer les citoyens dans la conservation du milieu naturel relève d'un système politique «vieux comme le monde», celui de la démocratie participative, héritée de la Grèce antique, où les citoyens prenaient la parole sur la place publique pour défendre leurs intérêts. «La démobilisation des électeurs vient du fait qu'ils ont l'impression de ne détenir aucun pouvoir d'action», avance Jean-François. Cette manière de les faire participer à la gestion des ressources aurait pour effet, selon lui, de leur redonner un pouvoir et donc une motivation.

C'est sur ce modèle participatif que se fonde la fameuse gestion par bassin versant, le principe qui se trouve au cœur de la Politique de l'eau. «La gestion par bassin versant est le fer de lance d'une transformation de notre approche au bien commun», poursuit l'avocat, qui insiste sur le fait que c'est aux citoyens du milieu que doit profiter le bien commun, et qu'il leur revient donc de le gérer. En guise de contre-exemple, Jean-François évoque le cas du mont Royal et des permis de construction qui ont été accordés sous le règne de Pierre Bourque, avant qu'on ne parle d'en faire un «Arrondissement historique et naturel» (ce qui reste toujours à faire).

«En politique, on est amené à composer. Or, au sein d'un comité de citoyens, on travaille pour les intérêts du groupe», argumente-t-il, privilégiant du même coup l'action *bottom-up* à la gestion pyramidale. Gestion, surveillance, décisions: tout le pouvoir doit être, selon lui, redistribué aux citoyens.

C'est ce rejet de l'État-décideur qui a valu à Jean-François Girard d'être accusé de néo-libéralisme; une vision qu'il juge un peu trop dichotomique: «Qu'est-ce que la gauche? Qu'est-ce que la droite?» Très peu pour lui, les vieux schémas et les idées reçues!



À l'emploi d'un cabinet privé spécialisé en droit municipal, l'ancien moniteur-sauveteur tient aujourd'hui le rôle d'expert en problématique de conservation dans des affaires qui mettent en scène des municipalités. «Je fais un autre pari qu'on peut servir les intérêts des municipalités et le faire dans une perspective environnementaliste», affirme l'avocat. S'il concentre aujourd'hui son action à ce niveau gouvernemental, c'est parce que, selon lui, les municipalités constituent le palier du gouvernement le plus proche des citoyens.

«Lors du Sommet de Johannesburg en 2002, on a insisté sur l'importance d'accorder aux municipalités le plus grand pouvoir de décision», rappelle-t-il.

### LE CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 1989, le CQDE travaille à «promouvoir le droit de l'environnement comme outil de protection de la santé publique et du patrimoine collectif». Les membres de cet organisme sans but lucratif interviennent lors des consultations publiques en présentant des mémoires (dont celui intitulé *La gestion de l'eau au Québec*, présenté en 1999 devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le contexte des audiences sur la gestion de l'eau au Québec). Ils organisent également des conférences sur des sujets environnementaux à l'intention des professionnels mais aussi du grand public. Enfin, le CQDE lance des initiatives pour faire émerger des outils juridiques progressistes autour des questions environnementales.

À tous les niveaux de son intervention, le CQDE collabore avec des sociétés et des organismes officiels: le Service canadien de la faune, le ministère de l'Environnement du Québec ou le Fonds mondial pour la nature (WWF), pour ne citer qu'eux. Le Centre offre également un service de formation et de conseil pour les sociétés, groupes et organismes qui veulent avoir recours aux procédures de conservation privée. On peut se procurer des documents produits par le CQDE sur des sujets comme l'acquisition de milieux naturels, la conclusion d'ententes de conservation ou la rédaction d'un bail de chasse, entre autres.

Centre québécois du droit de l'environnement : (514) 861-7022; [cqde@cqde.org](mailto:cqde@cqde.org); [www.cqde.org](http://www.cqde.org).

C'est dire qu'il est désormais encore plus au cœur de l'action. «Le proactif qu'il est se trouve, à ce poste, d'autant plus connecté», fait remarquer Pierre Valiquette.

Le revers de la médaille? Le peu de temps qu'il a, au cœur de tous ses combats, pour profiter de cet environnement qu'il défend. «Jean-François sacrifie sa vie en pleine nature pour défendre ses causes. Et je le connais assez pour savoir que ça lui manque beaucoup», confie Mathieu Bourdon. Mais Jean-François Girard sait qu'en œuvrant ainsi pour la pérennité des ressources naturelles, il se prépare de belles sorties en kayak et de longues séances contemplatives. Pour lui-même, pour les siens et pour tous ceux qui ont envie d'en faire autant. **gpa**